

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 MAI 2016

PROCÈS-VERBAL

Séance du 25 mai 2016

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à vingt heures cinquante, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille seize, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Farida Aoudia-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LENAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalifa MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR

Étaient absents représentés :

Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Karina KELLNER
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. Philippe LE NAOUR
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	Mme Najewa HAMMANI
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
Mme Évelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

M. Michel LE THOMAS, M. Lamine SAÏDANE, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : M. Nicolas STIENNE

Avant de passer à l'ordre du jour, **Monsieur le Maire** souhaite faire un rappel sur les principes et les règles du Conseil municipal, suite à l'attitude et aux propos tenus par certains élus de l'opposition, notamment lors du dernier Conseil municipal. Il ne tolérera plus les coupures de parole, les invectives et les ricanements, le Conseil municipal n'étant pas une cour de récréation. Les Stanois méritent que leurs élus, élus de la République, soient dignes et respectueux. **Monsieur le Maire** indique avoir écrit à Monsieur le Préfet pour signaler les attitudes et les propos tenus par certains élus de l'opposition lors du dernier Conseil municipal, dont certains sont à la limite de la diffamation et du mépris le plus total. Ces attitudes ne doivent plus avoir cours au sein du Conseil municipal. Hurler, couper la parole, tenir des propos graves, diffamants et quitter l'assemblée ne sont pas des attitudes que **Monsieur le Maire** tolérera plus longtemps. Si cela devait se reproduire, il n'hésitera pas à déposer plainte : chacun devant prendre ses responsabilités, il saura prendre les siennes.

Il rappelle à l'ensemble des élus les articles 22 et 24 du règlement intérieur. Est rappelé à l'ordre tout conseiller municipal qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que se soit. Il en va de même pour l'expulsion d'un conseiller municipal : dès que ledit membre du conseil persiste à troubler les travaux de l'assemblée, le Maire peut décider d'expulser l'intéressé. Lorsqu'un membre du conseil s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, le Maire a la faculté de lui retirer la parole. Chacun de ces articles sera respecté et **Monsieur le Maire** assure qu'il appliquera les mesures afférentes, à savoir l'expulsion ou le retrait de la parole.

Chaque affaire fera l'objet d'un rapport, éventuellement suivi de demandes de parole. Le Maire veillera à donner la parole en respectant la composition politique du Conseil municipal. Chaque groupe peut ainsi prendre la parole s'il le souhaite, en rapport avec le sujet, selon la distribution de la parole effectuée par le Maire. Lorsque celui-ci déclare que le débat est clos, il est clos. Toute tentative de perturber cette bonne marche fera dorénavant systématiquement l'objet d'un rappel à l'ordre consigné au procès-verbal et de la mise en application de l'article 24 du règlement intérieur.

Monsieur le Maire remercie les élus d'observer ces règles simples pour la bonne marche du Conseil municipal et des délibérations à prendre, car il sera désormais intraitable et ne laissera pas certains élus salir l'image de la République et de ses institutions.

Affaire n° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉSIGNE Monsieur Nicolas STIENNE, conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 36 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB,

Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire précise que le compte-rendu des décisions ne nécessite pas de vote. Il demande aux conseillers s'ils ont des observations à faire sur le compte-rendu.

Il ne relève aucune observation.

Affaire n° 3 – Demande de protection fonctionnelle

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Monsieur le Maire indique qu'il est dans l'obligation de ne pas participer aux débats et de ne pas prendre part au vote sur cette demande de protection fonctionnelle, sous peine de se rendre coupable de prise illégale d'intérêt.

La présidence de séance est donc assurée par Olivier MATHIS.

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.2123-34 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, « la commune est tenue d'accorder sa protection au Maire, à l' élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion des faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ». Monsieur le Maire est poursuivi pour une faute n'ayant pas de caractère personnel et qui est directement liée à sa fonction de Maire. Il a, en effet, fait l'objet d'une convocation dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour « apologie publique d'un acte terroriste ». Compte tenu de cette situation, il est proposé d'accorder au Maire la protection fonctionnelle.

Marie-Claude GOUREAU donne lecture d'une déclaration.

« Concernant cette affaire, les élus locaux bénéficient en effet d'un régime de protection qui s'apparente à la protection fonctionnelle des agents publics. Ce dispositif répond à trois types de situation : lorsque l' élu local est victime d'un accident dans l'exercice de ses fonctions, lorsque l' élu ou ses proches subissent des violences ou des outrages résultant de la qualité d' élu local, lorsque l' élu local fait l'objet de poursuites civiles ou pénales pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions ou lorsque sa gestion est contrôlée par la Chambre régionale des comptes.

On peut dire aujourd'hui qu'aucune de ces situations ne s'applique en la matière à Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, vous êtes poursuivi pour une action que vous avez commise en débordant de vos compétences municipales. Dois-je vous rappeler, Monsieur le Maire que vous ne disposez d'aucune compétence diplomatique . Et, par voie de conséquence, le fait qui vous est reproché ne se rattache pas à l'exercice de vos fonctions et n'a pas d'intérêt local.

Pour résumer, on peut dire que ce n'est pas le Maire qui est attaqué, mais le militant que vous êtes, voire les affiches qui, actuellement, sont placardées dans tout Stains. Nous considérons donc que la collectivité et les Stanois, qui n'ont pas donné leur avis sur l'affichage de cette banderole, ne doivent en aucun cas prendre en charge les frais de cette procédure.

Notre groupe, Stains pour tous, votera contre. Par contre, Monsieur le Maire, au vu des propos que vous avez tenus en traitant un élu d'opposition d'abruti, le groupe Stains pour tous est en droit, lui, de demander la protection fonctionnelle, je vous le rappelle. Nous trouvons aussi

inadmissible que vous ayez demandé et interdit que notre élu reparte et prenne le car, ainsi que la navette qui pouvait le ramener chez lui. Je trouve inadmissible que... »

Olivier MATHIS l'interrompt au motif qu'elle sort du propos et donne la parole à Mathieu DEFREL.

Mathieu DEFREL estime qu'au lieu de démontrer que le Maire ne peut pas bénéficier de la protection fonctionnelle, Madame GOUREAU a précisément pointé ce qui lui donne ce droit puisque les attaques et les poursuites pénales ont lieu dans l'exercice des fonctions du Maire. Il faut rappeler que la banderole de soutien à Marwan BARGHOUTI a été accrochée suite à une décision du Conseil municipal de 2009 et que Monsieur le Maire n'occupait alors pas encore ses fonctions. Il est donc possible d'en déduire que les poursuites ne sont pas basées sur le militantisme du Maire, mais sur les fonctions qu'il occupe. Si elles étaient basées sur le militantisme, l'ensemble de la majorité municipale aurait été convoqué devant la police judiciaire : Mathieu DEFREL assure qu'il aurait su expliquer comment la majorité municipale défend la paix sur cette ville.

Farida AOUDIA-AMMI évoque la loi d'orientation du 6 février 1992 qui donne le droit aux collectivités françaises de signer des conventions avec les collectivités étrangères, dans les limites de leurs compétences et le respect des engagements internationaux de la France. La coopération décentralisée est une compétence à part entière des collectivités territoriales avec la loi THIOILLIÈRE, adoptée le 25 janvier 2007 par l'assemblée Nationale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïna NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Azzédine TAÏBI) **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE à Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire de la commune de Stains, le bénéfice de la protection fonctionnelle telle que prévue par les dispositions de l'article L.2123-34 al.2 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de l'affaire susmentionnée.

DIT que les dépenses en résultant seront prises en charge par la commune de Stains et prélevées sur les crédits du budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et propose de passer à l'affaire n°4.

Affaire n° 4 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI souligne que ce rapport est présenté à chaque séance du Conseil municipal. Les évolutions dans le tableau des effectifs sont essentiellement liées à la promotion interne, à la réussite à un concours ou à un recrutement. S'agissant des postes cités, l'un concerne la réussite à un concours, l'autre concerne un recrutement qui nécessite une adaptation du grade.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïna NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **8**

abstentions (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de postes
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	ATSEM de 1 ^{ère} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire 5 – Dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la Commune de Stains avec la société Nouveaux Marchés de France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS, indique qu'il s'agit d'acter la dénonciation du contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement conclu entre la commune de Stains et la société des Nouveaux Marchés de France. La ville a signé une DSP avec les Nouveaux Marchés de France : le contrat de délégation a été signé le 26 septembre 2013 et notifié le 14 février 2014 pour une durée de 5 ans. Dans le cadre du projet de rénovation des travaux et de mise aux normes du marché du centre-ville, la charge pour le titulaire de la DSP était d'assurer l'exploitation du marché dans les meilleures conditions possible. Afin d'assurer la continuité du service public, il a été décidé d'installer un chapiteau provisoire pour permettre l'accueil des commerçants de la halle, ce qui a été fait, le chapiteau étant à la charge des Nouveaux Marchés de France. La durée des travaux ayant excédé ce qui était initialement prévu, les travaux étant à la charge de la ville de Stains et afin de ne pas mettre en péril les finances de la société des Nouveaux Marchés de France, la ville a décidé de prendre en charge le coût du chapiteau. Les Nouveaux Marchés de France (NMDF) ont tout de même saisi le Tribunal administratif de Montreuil, alors que la ville s'était engagée par écrit à s'acquitter des frais du chapiteau. La société a assigné la ville le 25 février 2016 et demande l'indemnisation du préjudice financier prétendument subi et refuse le paiement de la redevance de 250 000 € due à ce jour. La commune de Stains a transmis son mémoire en défense devant le Tribunal administratif de Montreuil le 27 avril 2016 afin de rejeter les demandes indemnitaires de la société NMDF.

Dans le cadre de l'exécution de la délégation de service public, il a été constaté de nombreux manquements, la liste n'est pas exhaustive.

- La non-communication des comptes certifiés,
- Le non-acquittement en totalité de la redevance annuelle de 125 000 €,
- Le mauvais suivi de l'aménagement des stands neufs dans la halle rénovée avec des retards dans la réception des stands,
- Les factures de location du chapiteau non détaillées et non justifiées et aucun retour sur la demande de clarification de ces factures,
- Les incidents divers sur le marché du centre-ville entre les commerçants et le placier,
- L'inertie du délégataire sur les risques d'insalubrité sur le marché (détritus fréquemment laissés sur le marché, le préjudice est détaillé et étayé avec des photos et des procès-verbaux de la police municipale,
- Le manque de contrôles de régularité de l'activité de certains commerçants,

- La tentative de mise en place de la TVA non-existante auprès des commerçants, c'est-à-dire qu'il voulait appliquer un taux de TVA sur le prix du mètre linéaire, alors que cela n'existe pas, etc....

Olivier MATHIS précise que les choses ne se sont guère améliorées depuis l'établissement de ce rapport.

C'est donc au regard de l'ensemble des éléments précités que le Conseil municipal comprendra qu'il n'est pas possible de maintenir des relations contractuelles avec le délégataire.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette décision et le fait que la municipalité a su prendre ses responsabilités. Reste à la justice de se prononcer sur ce sujet. La majorité municipale est fortement attachée à l'activité du marché et reconnaît l'importance des commerçants qui le font vivre chaque mercredi et chaque samedi. Il tient à remercier les représentants ici présents. La première phase de rénovation du marché est fortement appréciée par les Stanois. La majorité municipale souhaite poursuivre son engagement vis-à-vis de ce marché en engageant une deuxième tranche de travaux, ce qui doit se faire avec des partenaires sérieux et dignes de confiance et en totale transparence. Monsieur le Maire remercie les services municipaux qui ont suivi ardemment ce dossier et toutes les procédures, et Monsieur Olivier MATHIS qui est en charge de cette question et qui suit aussi ce dossier de très près. Il remercie enfin les commerçants de ce marché qui se battent pour préserver leur activité et le lien avec les Stanoises et Stanois, même si parfois ce n'est pas toujours simple. Il connaît bien leur détermination.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations, des remarques.

Julien MUGERIN précise qu'il a 3 questions à poser. La première, il souhaite savoir qui gèrera le marché une fois que le contrat aura été dénoncé et qu'éventuellement la ville ait trouvé un nouveau délégataire ? La deuxième, il souhaite savoir précisément à quel moment la commune s'est engagée auprès de son délégataire à lui rembourser intégralement la location du barnum ? Quand cette décision a été prise ? Quand a eu lieu cette négociation ? Et enfin, la troisième question qui déterminera le vote du groupe « Stains pour tous », est-ce que la ville de Stains est prête à endosser les éventuelles compensations financières qui auront lieu suite à la dénonciation de ce contrat ? Puisque c'est un contrat conclu pour une durée de 5 ans et que nous ne sommes pas encore à la moitié ? Forcément, si cette entreprise nous emmène au Tribunal administratif dans le cadre de cette affaire et que la ville rompt le contrat, elle demandera des compensations financières, auxquelles elle aura droit malheureusement. Sommes-nous prêts, si ce n'est pas le cas, Monsieur MUGERIN précise que son groupe ne votera pas favorablement.

Olivier MATHIS répond que la ville est obligée de lancer une procédure particulière pour trouver un gestionnaire transitoire du marché comme indiqué dans le rapport. Cela fait partie des procédures de mise en concurrence. La location du chapiteau est, le résultat d'une négociation liée à la DSP ; la date exacte, sera communiquer aux élus. Enfin, sur les risques que la commune perde devant le Tribunal administratif, le service de la commande publique et le service juridique ont monté un dossier qui rassemble des faits précis et des constats de rapports de police municipale et de police nationale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-

APPROUVE la dénonciation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion des marchés d'approvisionnement de la ville de Stains conclu entre la commune et la société Nouveaux Marchés de France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente décision et à engager toute procédure pour recouvrement des redevances annuelles non perçues.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte relatif à la reprise d'activité transitoire en attendant l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres portant sur l'attribution à un titulaire pluriannuel selon les dispositions de la loi en vigueur.

DIT qu'une nouvelle consultation de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la commune de Stains sera lancée, dès notification de la dénonciation du contrat de délégation avec la société Nouveaux Marchés de France, pour assurer la continuité du service public.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Monsieur le Maire regrette que les élus de l'opposition se soient abstenus sur cette délibération importante, ce qui témoigne le désintérêt pour cette activité.

Affaire n° 6 – Modalités d'attribution du premier train de subvention

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE indique que Stains poursuit son engagement et son soutien aux associations partenaires partageant les valeurs de solidarité et œuvrant dans ces domaines permettant une amélioration de la vie quotidienne des Stanois malgré un contexte budgétaire contraint auquel sont soumises les collectivités territoriales. Néanmoins, le soutien financier et logistique de la commune ne change pas. Il dépend de cinq critères qui figurent dans le rapport. En 2015, Stains a accordé 74 400 € de subventions aux associations : 68 900 € pour les subventions de fonctionnement (46 associations), 1 500 € pour les subventions sur projet (2 projets d'action) et 4 000 € pour les subventions exceptionnelles (2 000 € suite aux inondations dans les Alpes Maritimes et la Corse, 2 000 € suite au tremblement de terre au Népal). 48 associations ont bénéficié de cette enveloppe de 74 400 euros.

Pour 2016, l'enveloppe globale dédiée au soutien à la vie associative s'élève à 75 000 €, à laquelle s'ajoute l'enveloppe des subventions complémentaires à hauteur de 5 000 €, soit une enveloppe totale de 80 000 €. 70 000 € seront dédiés aux subventions de fonctionnement, 5 000 € pour les subventions sur projet et 5 000 € pour les subventions complémentaires. Dans le cadre de ce premier train d'attribution de subventions, 21 associations, dont 3 nouvelles, bénéficient de subventions de fonctionnement, et 1 association présente un projet d'éducation populaire. Au total, 22 associations bénéficieront de ce 1^{er} train de subventions pour 2016.

Par ailleurs, Angèle DIONE souhaite informer les conseillers quant au bilan de l'année 2015. Au-delà des subventions accordées et du montant de l'enveloppe budgétée qui n'a pas changé car c'est une véritable volonté municipale, il y a aussi les actions qui sont autour du contrat de ville. En 2015, 16 associations ont bénéficié de subventions dans le cadre du Contrat de ville, et sur le dispositif Politique de la ville « FIA », 4 associations ont bénéficié du Fonds d'Initiatives Associatives.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations, des remarques.

Julien MUGERIN souhaite expliquer ce qu'est l'abstention et précise qu'il ne fait pas de hors-sujet. Le principe de s'abstenir ne consiste pas à manifester le manque d'intérêt sur le sujet,

s'abstenir c'est simplement dire qu'il y a des éléments qui font que l'on pourrait être contre, d'autres qui font que l'on pourrait être pour, mais dans l'attente d'avoir d'avantages d'éléments, on décide de s'abstenir tout simplement, de ne pas prendre position sur la question. S'agissant de l'ensemble de la politique associative de la municipalité, le groupe « Stains pour tous » soutiendra probablement des associations et des projets, mais il y a certainement des associations auxquelles le groupe donnerait davantage ou un peu moins. Il ne souhaite cibler personne, mais sur cette question, les élus de l'opposition s'abstiendront sur l'ensemble du premier train d'attribution des subventions. C'est un message à la majorité municipale pour l'inciter à mieux faire ou moins bien faire. Le groupe Stains pour tous s'abstient. Cette abstention n'est pas un manque d'intérêt puisque le groupe « Stains pour tous » est fortement attaché à la vie associative, comme il a déjà pu le dire à plusieurs reprises. Nombreux Stanois sont engagés dans des associations, nombreux stanois sont engagés sur des thèmes qui les intéressent et ils ont envie de les encourager. Monsieur MUGERIN explique qu'ils sont très intéressés par la vie associative mais ils ne sont pas entièrement d'accord avec la municipalité. Il pense que les élus de la majorité le comprendront.

Monsieur le Maire mesure l'intérêt du groupe « Stains pour tous » à l'égard de la vie associative à l'aune de son abstention.

Zaiha NEDJAR déplore que l'opposition comme à son habitude s'abstienne sur les questions relatives au tissu associatif, même si elle démontre que l'abstention ne fait pas part d'un désintérêt pour la vie associative. Elle rappelle que les subventions sont, pour la grande majorité, reconduites auprès des mêmes associations, avec des montants quasiment identiques à ceux de 2015. Madame NEDJAR n'a pas le souvenir qu'en 2015 les élus de l'opposition se soient abstenus sur toutes les associations. Elle ne comprend pas et fait remarquer aux élus de l'opposition que c'est leur droit et leur choix. C'est dommage, surtout lorsque l'on connaît tout le travail et le dynamisme que déploient les associations dans la mise en œuvre du vivre ensemble et du lien social dans les quartiers. Pour ce qui la concerne, la majorité municipale continuera d'accompagner et de soutenir les associations dans leurs projets culturels, sportifs et d'insertion sociale et professionnelle, qui sont indispensables auprès des habitants. Madame NEDJAR fait remarquer que l'opposition reste dans la continuité de ce qu'ils ont fait et notamment en votant contre le budget. Voter contre le budget, c'est aussi voter contre les actions et contre les projets que la municipalité peut mettre en place.

Monsieur le Maire propose pour finir de donner la parole à Angèle DIONE et demande à Nicolas STIENNE s'il veut intervenir.

Monsieur MUGERIN fait remarquer à Monsieur le Maire que c'est une intervention par groupe.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame DIONE.

Angèle DIONE est un peu perplexe et étonnée devant l'abstention de l'opposition, mais pas vraiment surprise. Elle rappelle que le tissu associatif stanois accueille tout le monde et a toujours travaillé pour les Stanois, et ce n'est pas le cas dans certaines villes de droite où le tissu associatif n'est pas accueilli et où le Secours Populaire Français se voit interdire de posséder un local.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AODIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL) **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2016 selon la liste annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 7 - Convention tripartite de partenariat entre la commune de Stains, l'Institut Français de Jérusalem – Centre de Ramallah et l'association « Palestinian Society for Care and Development » dans le cadre de la poursuite des cours de français dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle que dans le cadre de ses compétences, et conformément à l'article de loi précédemment cité, la commune de Stains depuis 1999, porte un protocole de coopération décentralisée avec le camp de réfugiés d'Al Amari en Jordanie et a engagé plusieurs projets (dont deux sont présentés ce soir) autour des échanges interculturels, du partage des valeurs, des cultures et des langues. Ce rapport n'appelle pas à être étayé, car il est bien rédigé et particulièrement complet. Elle propose néanmoins de répondre à d'éventuelles questions. Stains a la chance et la fierté de porter, avec d'importants partenaires, des projets dont elle peut être fière et qui transpirent des valeurs de solidarité et de partage. Grâce à son action, de jeunes adultes bénéficient régulièrement de cours de français. Cela s'inscrit dans la philosophie de partage et de solidarité de la commune. L'objectif, *in fine*, est de faciliter les liens entre les jeunes et adultes de Stains et ceux du camp de réfugiés d'Al Amari, qui dans le cadre des délégations sont amenés à se rencontrer, tant les Palestiniens lorsqu'ils sont reçus à Stains que les Stanois qu'ils soient associatifs, citoyens ou autres lorsqu'ils sont reçus en Palestine, comme ce fut le cas ces dernières années.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques, des observations. Il laisse la parole à Monsieur MUGERIN.

Monsieur MUGERIN fait remarquer que sur le fond ce projet est très bien, il est bon. Son groupe n'a rien contre, au contraire en tant que patriote, faire des francophones de par le monde, il y est très attaché. Il se réjouit de voir la francophonie, voire la francophilie, s'étendre dans le monde. Toutefois, Stains est une ville pauvre et a déjà eu des difficultés pour acheter des véhicules et du matériel pour sa police municipale, il ne souhaite pas reprendre l'ensemble des sujets sur lesquels la ville manque d'argent pour pouvoir faire vivre notre communauté, il précise qu'il parle de la communauté Stanoise. D'après lui, dans une ville dans cet état-là, il y a des priorités et il doit s'agir avant tout de s'occuper des Stanois. C'est l'idée et les valeurs du groupe « Stains pour tous », il estime que l'argent de Stains doit servir avant tout aux Stanois. Concernant les 2 sujets (affaires 7 et 8), il précise qu'il ne va pas reprendre la parole sur l'affaire n°8, car ce sera pour dire exactement la même chose.

Malgré l'humanité dont il fait preuve, et que l'on peut comprendre et que l'on peut peut-être même partager, le groupe « Stains pour tous » sera obligé de voter contre. Il faut laisser d'autres personnes s'occuper des problèmes étrangers et de la diplomatie, dont le gouvernement qui a la compétence diplomatique. Contrairement à ce que disait Madame AOUDIA-AMMI lorsqu'elle a mis en exergue le texte dont elle parlait, il existe aussi des jurisprudences dans ce pays. Il y a aussi des décisions de justice qui ont été prises et qui s'appliquent notamment à nous. Julien MUGERIN s'interroge sur la légalité de la décision d'envoyer des fonds à l'étranger de cette façon-là. Certaines décisions dans d'autres communes, parfois qui sont vos amis, ont été cassées suite à des décisions de justice. Il souhaite tirer la sonnette d'alarme, il faut que la municipalité soit vigilante quand elle fait voter des rapports susceptibles d'être cassés par un tribunal. Par ailleurs, suite aux différentes interprétations qui ont pu être faites sur leurs prises de position. Monsieur MUGERIN fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il est propriétaire de ses interprétations, même s'il ne se reconnaît pas dedans, ce n'est pas très grave. Il veut que la municipalité garde à l'esprit que l'argent de Stains doit servir aux Stanois, qu'il s'agisse de sécurité, d'emploi, de propreté, comme cela a pu être évoqué tout à l'heure avec Monsieur BRAOUZEC...

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur MUGERIN qu'il est hors-sujet.

Julien MUGERIN :parlons des intérêts des Stanois et de ce qui va changer leur vie...

Monsieur le Maire lui demande de terminer sur le rapport.

Julien MUGERIN demande si les interventions sont désormais limitées dans le temps.

Monsieur le Maire répond par la négative, mais demande aux intervenants de concentrer leur prise de parole sur le sujet du rapport, en évitant tout verbiage.

Julien MUGERIN demande à Monsieur le Maire de ne pas le couper que c'est la moindre des corrections.

Julien MUGERIN précise que pour les 2 rapports suivants le groupe « Stains pour tous » votera favorablement car il est important que les enfants stanois aient accès à la culture ; ce rapport ne les concerne pas, même si le groupe « Stains pour tous » est solidaire de leur situation. Vivre dans un camp de réfugiés, c'est difficile et ça doit être horrible pour eux. Cependant, la situation est également difficile pour de nombreux jeunes stanois, beaucoup de jeunes qui ne s'en sortent pas, beaucoup de jeunes qui se sentent mal. Il pense avant tout à eux. Il faut laisser l'État se saisir des questions internationales, chacun son rôle. Par ailleurs, il estime que la décision de justice du 14 juin permettra de tirer un certain nombre de conclusions.

Francis MORIN précise que la ville n'a pas « galéré » pour acheter les véhicules de la police municipale, elle a acheté ceux dont elle avait besoin. Il indique avoir rencontré la professeure de français de Ramallah lors d'une délégation stanoise. Il est faux de dire que la coopération décentralisée ne concerne pas les Stanois, cela remet en cause toute l'évolution de la politique de coopération de l'état français et des gouvernements successifs, qui depuis un certain nombre d'années, ont soutenu les conventions de coopération décentralisée, car l'engagement de la population semble meilleur que ce que pourrait faire l'État qui manque de résonance avec la population. Les collectivités locales ont la compétence de coopération décentralisée. Il constate qu'à chaque fois l'opposition fait remarquer que cela ne concerne pas les Stanois. Selon Monsieur MORIN, nous sommes tous citoyens du monde. Il se réjouit de voir que des enfants de Ramallah parlent français et avaient aussi plaisir à les rencontrer et à leur dire quelques mots en français. C'est important pour Stains.

Mathieu DEFREL est peiné de voir que l'histoire a tendance à être oubliée, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une histoire partisane pour l'opposition. Il rappelle que c'est sous la gouvernance de Jacques CHIRAC que les villes ont eu la possibilité de tisser des liens de coopération décentralisée. Par sa remarque, Monsieur MUGERIN ne fait que remettre en cause des politiques de droite. Or, il est fort douteux qu'il soit de gauche. Comme l'a indiqué Monsieur MORIN, nous sommes Stanois, nous sommes fiers de l'être, nous défendons les valeurs de notre ville et des habitants, mais cela ne doit pas faire de nous des personnes autocentrées, égoïstes. Le partage, le vivre ensemble et les liens de solidarité se travaillent au-delà des frontières. Porter avec convictions et beaucoup de valeurs des projets aussi beaux qui lient à la fois l'amitié franco-palestinienne et au-delà de ça, l'amitié en général entre des villes de coopération décentralisée et notre ville, cela profite aussi aux Stanois ; il précise qu'en tant que Stanois, il a eu la possibilité de partir sur des chantiers humanitaires à travers les villes jumelées de Stains, il précise que l'on en revient enrichi par cette expérience. Il y a aussi des délégations de jeunes et de moins jeunes qui viennent sur Stains pour apporter d'autres valeurs et discuter avec nos jeunes du vivre ensemble ici mais ailleurs. C'est très enrichissant, c'est un beau projet qu'il faut poursuivre, amplifier. Chacun en retirera des leçons très riches en termes d'humanité, puisque là pour le coup c'est de l'humanité. Il précise que l'humanité dont parle Monsieur MUGERIN c'est de l'égoïsme.

Madame NEDJAR souhaite faire une remarque mais son groupe s'étant déjà exprimé sur la question, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) 8 voix contre (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention tripartite de partenariat entre la commune de Stains, l'Institut français de Jérusalem - Centre de Ramallah et l'association « Palestinian Society for Care and Development », dans le cadre de la poursuite des cours de français pour l'année scolaire 2015/2016.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 600 euros à l'Institut français de Jérusalem.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 8 - Convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti dans le cadre de la poursuite des cours de musique dans le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que ce projet est porté dans le cadre des relations de coopération avec le camp d'Al Amari. Ce projet comme dans le précédent rapport est largement développé et détaillé, il n'est pas nécessaire selon Madame AOUDIA-AMMI de rentrer dans les détails. Ceci étant, en termes de sens, ce projet a des enjeux de partage et de valeurs. Stains a la fierté de porter des projets culturels de qualité pour les Stanois. La culture est un vecteur d'émancipation et de socialisation, elle permet à chacun d'avoir un regard différent sur le monde, d'apprendre à partager et à mieux connaître les autres. La musique fait partie de ces vecteurs et Stains a la chance d'accueillir un conservatoire de musique et de danse sur son territoire. Ce projet qui consiste à porter et à partager cette force qui est la culture auprès d'enfants de camp de réfugiés, s'inscrit dans la continuité des projets, des valeurs et de la cohérence des actions de la municipalité, ici et ailleurs.

Monsieur le Maire remercie Madame AOUDIA-AMMI pour ce rapport extrêmement important. Il est fier d'avoir fortement contribué à la mise en œuvre de ce projet et se réjouit que Stains poursuive sa collaboration avec l'association Al Kamandjati qui est reconnue au niveau international. Elle est dirigée par un illustre musicien, Ramzi ABUREDWAN, qui a joué sous la direction d'un chef d'orchestre israélien engagé depuis plusieurs années pour la paix, la justice et la liberté, Daniel BARENBOIM. Stains peut être fière de soutenir cette association qui s'est produite plusieurs fois à Stains, mais aussi un peu partout en France.

Nicolas STIENNE souhaite faire une remarque sur les rapports 7 et 8. Il précise qu'il y a un intérêt local pour ce genre de conventions. Dans le cadre de ces échanges, il existe un important travail de partenariat avec les jeunes et les associations stanoises. Monsieur STIENNE affirme donc qu'il y a un intérêt local.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER

KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat) **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Stains et l'association Al Kamandjâti, relative à la poursuite des cours de musique dans le camp de réfugiés palestinien d'Al Amari.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Al Kamandjâti.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 9 – Convention de partenariat – Projet Démos entre la commune de Stains et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que la convention était auparavant signée avec la salle Pleyel. Depuis la création de la Cité de la musique, le projet Démos s'est déplacé dans ce lieu magnifique. Stains a été la première ville à s'engager dans le projet Démos. Elle a été suivie par de nombreuses villes. Le projet Démos accompagne l'apprentissage de la musique et la pratique orchestrale des enfants, en lien avec les professeurs du conservatoire. La veille, un excellent concert a été donné à l'espace Paul Eluard par l'orchestre symphonique Divertimento qui est en résidence à Stains, avec les élèves du conservatoire. La salle était comble et les enfants et leurs familles étaient heureux de participer à cet événement. La convention partenariale permet à la commune de participer au projet Démos et engage la Cité de la musique à l'accompagner. Une représentation est prévue au début du mois de juillet.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention de partenariat – Projet Démos n° IDF2015/20 – entre la commune de Stains et la Cité de la musique - Philharmonie de Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 10 – Approbation de la convention n° 16-077 d'objectifs et de financement « Établissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans », pour l'équipement municipal « Multiaccueil Maison du temps libre », entre la commune de Stains et la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport est présenté chaque année, il permet d'atteindre des objectifs entre les différents partenaires pour mettre en œuvre le projet et obtenir des cofinancements. Certains objectifs ont été réactualisés, notamment sur la tarification. Ce travail est mené avec la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE la convention n° 16-077 d'objectifs et de financement « Établissement de jeunes enfants 0-6 ans » à passer avec la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 11 – Validation de l'agenda d'accessibilité programme (AD'AP)

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des actions ont été menées tout au long de l'année 2015 et continuent jusqu'en mai 2016, ainsi que les différentes perspectives. L'agenda doit être validé pour que la ville puisse présenter à la fois des demandes de cofinancement et un certain nombre de projets. Le rapport présente l'échéancier financier sur les engagements de la municipalité selon lequel la ville doit mettre en conformité les locaux qui appartiennent à la municipalité. Le document présente aussi les dérogations en termes d'accessibilité ERP.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur ce rapport de validation de l'agenda d'accessibilité programme AD'AP.

Julien MUGERIN précise que les locaux appartiennent à la ville et non pas à la municipalité.

Monsieur le Maire en prend note. Il demande s'il y a d'autres remarques.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP).

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 12 – Vœu - La majorité municipale appelle le conseil municipal à renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan Barghouti

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI donne lecture du vœu. Elle s'excuse, car celui-ci est un peu long mais souligne l'importance de donner une lecture complète de ce vœu qui est présenté aujourd'hui par la majorité municipale et qui appelle le Conseil municipal à renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan BARGHOUTI.

« Nous déclarons notre indignation face à la plainte déposée par le Bureau national de vigilance des actes antisémites, contre la banderole affichée sur notre Hôtel de Ville réclamant la libération du Mandela Palestinien, Marwan BARGHOUTI. Une plainte qui a donné lieu à une mise en cause du premier magistrat de notre ville pour soupçon "d'apologie publique d'un acte terroriste". Nous tenons à rappeler que l'affichage de cette banderole est une décision de la municipalité faisant suite à la délibération adoptée par le Conseil municipal du 18 décembre 2008. Celle-ci élevait Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur de notre ville. Cette délibération n'a jamais souffert de contestation, et la banderole apposée depuis 2009 n'a jamais causé le moindre trouble à l'ordre public. Comme le formulait notre délibération du 18 décembre 2008 : "il est l'un des leaders les plus respectés par le peuple palestinien pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle, il a toujours prôné la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international et a condamné les attentats en Israël. Dès son élection au Conseil Législatif palestinien, il s'est rendu à la Knesset pour promouvoir un groupe d'amitié parlementaire israélo-palestinien dont il a été président. Aujourd'hui proposé au prix Nobel de la Paix, à l'instar de Nelson Mandela auquel il est souvent comparé, il jouit d'une réelle autorité politique et morale.

Il a été enlevé en avril 2002 (en territoire palestinien à Ramallah) par l'armée Israélienne au mépris des accords d'Oslo et en complète violation de la quatrième convention de Genève. En juin 2002, il est condamné par un tribunal militaire illégal au regard du droit international à cinq peines de réclusion à perpétuité. Une ne suffisant pas, il en faut cinq.

Les organisations internationales de défense des droits humains qualifient sa détention d'illégale. Il est toujours emprisonné par les forces d'occupation avec 11 000 autres prisonniers palestiniens, dont des femmes et des enfants, 400 enfants sont emprisonnés actuellement.

Les ministres français des affaires étrangères qui se sont succédés ces dix dernières années, ont à chaque fois déclaré au nom de la France, la nécessité de notamment libérer Marwan BARGHOUTI, pour relancer un processus de paix entre Israël et Palestine. Ce fut le cas pour Hubert Védrine, ministre de Jacques Chirac ; Bernard Kouchner, ministre de Nicolas Sarkozy, des gauchistes connus ; Laurent Fabius, ministre de François Hollande. Laurent Fabius a même reçu par deux fois la femme de Marwan BARGHOUTI, Fadwa BARGHOUTI. Il faut rappeler également que trois résolutions des parlementaires européens ont demandé la libération des députés palestiniens emprisonnés, au premier rang desquels Marwan BARGHOUTI. Une résolution adoptée à la fois par les gauches européennes, mais également la droite. Il faut rappeler que 8 prix Nobel de la paix et 115 gouvernements à travers le monde ont approuvé les demandes de libération de Marwan BARGHOUTI.

A travers l'objet de la plainte déposée par le BNCVA, c'est alors toute la France, ses ministres, toute l'Europe et ses parlementaires, tous ces gouvernements et ces personnalités du monde entier, qui devraient alors être mis en cause.

Nous dénonçons avec force donc ces amalgames tout aussi ridicules que dangereux, que constitue la plainte déposée par le BNCVA, et dont l'objet social n'a ici aucun rapport avec les faits en question. Il semble que pour cette association, toutes critiques de la politique d'apartheid menée par l'Etat d'Israël, qui enfreint les principes et les règles internationales, soient systématiquement définies comme de l'antisémitisme. C'est dans le même esprit que cette association a poursuivi pour « incitation à la discrimination raciale », l'homme de paix Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France et ardeur défenseur des droits du peuple

palestinien. Ces amalgames repris sans vergogne par les fumeuses théories sur la soit disant importation du conflit, visent à dépolitiser les enjeux et mieux occulter la colonisation israélienne, qui n'a rien à voir avec la religion, les origines ou bien encore les appartenances.

Notre ville et son Conseil municipal combattent toutes les formes de racismes et d'antisémitismes, comme toutes les formes de violences. Depuis de nombreuses années, notre ville et ses habitants mènent des projets culturels et citoyens pour coopérer avec les camps de réfugiés palestiniens d'Al Amari en Cisjordanie, dont vous avez pu avoir deux beaux exemples aujourd'hui lors de ce Conseil municipal. Des centaines de citoyens stanois ont participé, notamment en se rendant sur place, à des moments intenses, riches, souvent très émouvants. Ces échanges ont permis de développer, ici et là-bas, des valeurs de fraternité et de solidarité. La banderole exprime l'attachement de notre ville et ses habitants à ces principes et ces valeurs. Elle exprime également la volonté de notre ville et de ses habitants à faire respecter les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est aussi de la responsabilité des élus locaux de prendre ces positions courageuses. Nier l'intérêt local pour les habitants de partager ces valeurs, c'est nier aujourd'hui l'absolue nécessité de contribuer au bien vivre ensemble, au dialogue, à la compréhension et à l'ouverture à l'autre. Ces actions de coopération entre les peuples et les positions que nous prenons en conséquence, entrent parfaitement en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques que nous menons pour promouvoir les droits des habitants, qu'il s'agisse du droit au logement, à l'éducation, à la sécurité, l'accès à des services publics de qualité. Tout cela contribue au pacte social de notre République qu'il est de notre devoir de faire vivre. Toute entrave à cette ambition exige de notre part la plus ferme détermination et la résistance. L'histoire sera juge. Comme pour Nelson Mandela, jadis traité de terroriste, et dont la cellule est aujourd'hui ornée d'un portrait de Marwan BARGHOUTI ; comme pour ces résistants au rang desquels des représentants de l'Etat, le Préfet Jean Moulin ou le Général de Gaulle, également condamné à l'époque pour terrorisme par l'occupant ; il est de notre devoir de défendre et soutenir toutes les femmes et les hommes de paix.

Au-delà de l'obligation qui nous ait faite de retirer la banderole, sous peine d'astreintes journalières, au-delà de tous les obscurantismes, les amalgames honteux qu'il nous faut sans cesse dénoncer ; nous appelons à continuer de promouvoir avec détermination les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples, à disposer d'eux-mêmes, et à travers ce combat, les valeurs universelles de paix, de fraternité et d'humanisme.

C'est de notre intérêt à toutes et tous ».

Madame AOUDIA-AMMI ajoute que des parlementaires belges, toutes tendances confondues, ont appuyé la semaine précédente la candidature de Marwan BARGHOUTI au prix Nobel de la paix.

Elle donne lecture d'un extrait de la lettre adressée au Comité international du prix Nobel :

« La paix exige la libération de Marwan BARGHOUTI et celles de tous les prisonniers palestiniens, comme celle de l'ensemble du peuple palestinien qui vit sous l'occupation depuis des décennies. En accordant le prix Nobel de la paix à une personne qui symbolise la lutte du peuple palestinien pour la liberté, mais aussi son aspiration à vivre en paix, un leader qui a la capacité d'unir les Palestiniens autour d'un projet politique qui s'appuie sur le droit international et le retour aux frontières de 1967, menacé par la colonisation galopante et l'absence d'horizon politique, le Comité du prix Nobel de la paix contribuerait à faire revivre l'indispensable espoir de sortir de l'impasse politique actuelle ». De nombreuses voix se sont élevées pour appeler à la libération de Marwan BARGHOUTI dans le parlement européen, par une résolution votée tout parti politique confondu. La déclaration de Robben Island pour la liberté de Marwan BARGHOUTI et de tous les prisonniers palestiniens, signée par 8 prix Nobel de la paix dont le président CARTER, a souligné la place unique qu'occupe Marwan BARGHOUTI parmi les Palestiniens et sur la scène internationale. En évoquant le prisonnier politique palestinien le plus

important et reconnu, un symbole de la quête du peuple palestinien pour la liberté, une figure d'unité et un défenseur de la paix et du droit international ».

En conclusion, Farida AOUDIA-AMMI cite Nelson MANDELA : « Être libre, ce n'est pas seulement se libérer de ses chaînes, c'est vivre de façon qui respecte et renforce la liberté des autres. »

Monsieur le Maire la remercie pour la présentation du vœu et pour toutes les précisions importantes apportées y compris sur la décision capitale prise par certains parlementaires belges. C'est une décision forte. Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques.

Philippe LE NAOUR convient que le régime se présidentialise, mais il conviendrait de dire qu'Hubert VÉDRINE était ministre du gouvernement de Lionel JOSPIN et que Bernard KOUCHNER était ministre du gouvernement de François FILLON, plutôt que dire qu'ils étaient ministres de Jacques CHIRAC ou de Nicolas SARKOZY.

Julien MUGERIN remercie Mme AOUDIA-AMMI d'avoir précisé que le sujet Marwan BARGHOUTI n'est ni une question de gauche, ni une question de droite, mais juste une question d'État puisqu'elle a cité des parlementaires et des ministres. Il en est d'ailleurs très heureux. Cette affaire ne concernant pas la ville de Stains, les élus du groupe « Stains pour tous » ne prendront part ni aux débats ni au vote. Il précise donc qu'ils ne prendront pas part à ce vote. Par ailleurs, Julien MUGERIN constate que la majorité municipale prend grand soin d'un militant et d'un opposant qui se trouve à quelques centaines de kilomètres de Stains, il espère que cela pourra illustrer la façon dont la majorité municipale traite sa propre opposition.

Francis MORIN compare cette situation à 1936 - 1938, lorsque certains estimaient que la guerre d'Espagne et l'Anschluss en Autriche ne concernaient pas les Stanois. Pourtant, les Stanois ont fini par être occupés. Francis MORIN indique que, dans le cadre du commerce équitable, il a vendu pendant des années de l'huile d'olive. Lors de ses voyages en Palestine, il a rencontré des oléiculteurs dont les techniques de production étaient très modernes. Malheureusement, une partie des champs d'oliviers ont été arrachés dans le cadre de la colonisation. Par ailleurs, Francis MORIN indique que le ministre israélien de la Défense a démissionné la semaine précédente et a été remplacé par un extrémiste. Il a justifié sa démission par son soutien à une personnalité israélienne qui avait comparé l'assassinat d'un Palestinien sans défense à un acte comparable à la Shoah. L'engrenage de l'extrémisme est épouvantable : la contribution des Stanois à la paix du monde est de tenter d'empêcher cet engrenage et d'encourager les relations pacifiques.

Nicolas STIENNE donne lecture d'une déclaration :

« Au nom du groupe communiste et Front de gauche, je voudrais exprimer notre soutien plein et entier au vœu qui vient de nous être présenté. Nous nous indignons avec la même force des accusations honteuses qui sont portées à l'encontre de Monsieur le Maire et des conséquences odieuses qui en découlent. Comment peut-on s'imaginer aujourd'hui être convoqué par la brigade judiciaire pour soupçon d'apologie publique du terrorisme pour avoir le souhait de maintenir une banderole sur la façade de notre Hôtel de Ville ? Banderole où, je tiens à le rappeler, les mots "paix" et "liberté" sont inscrits. Notre ville milite et agit activement pour la paix dans le monde depuis des décennies en créant des coopérations avec des villes aux quatre coins du monde. Stains porte au quotidien l'ouverture sur les autres, la tolérance et la solidarité, des valeurs qui sont à l'opposé des accusations portées aujourd'hui contre le premier magistrat de notre ville.

Nous rappelons que cette banderole fait suite à une délibération du Conseil municipal de 2008. Il s'agit ici d'une décision du Conseil municipal et non du Maire seul, contrairement à ce que peut dire Monsieur MUGERIN. Cette banderole trône depuis 2009 sur le fronton de notre mairie. Aucun trouble à l'ordre public n'a été constaté en 7 ans. Ce sont, au contraire, de multiples projets de coopération et de solidarité qui se sont développés, et qui ont permis d'inscrire dans notre ville, et plus qu'ailleurs peut-être, les valeurs de paix, de dialogue et d'ouverture à l'autre.

Depuis 7 ans, dans notre ville, nous n'avons pas entendu les mots "conflit", "agression", "trouble" : c'est seulement depuis quelques semaines, avec les positions et les discours de l'opposition municipale que nous les entendons. Vous tentez de créer un problème qui n'existe pas. Vous tentez d'exister, en quelque sorte, mais de la manière la plus sombre et la plus honteuse des manières. Nous pouvons avoir des idées différentes, être dans le débat, mais ici, il s'agit d'une instrumentalisation indigne de la part d'élus de la République. Vos discours, vos amalgames jettent le trouble, sèment la division. Reprenez-vous, car votre attitude vous isole, tout comme cette droite nationale qui tente de récupérer, dans ses discours et ses postures, les électeurs du Front national. Vous faites fausse route et je suis certain que, dans vos rangs, cela questionne et interroge.

Mais nous tenons à nous indigner des propos qui ont été tenus par un élu de votre groupe, qui figure au procès-verbal de la dernière séance. Je les cite : "Avec votre banderole, vous favorisez l'antisémitisme." Nous n'entrerons pas dans ce débat nauséabond, d'une part parce que depuis 7 ans, il n'y a pas, dans notre ville, d'actes antisémites, mais d'autre part et surtout parce que c'est irresponsable et dangereux d'instrumentaliser ainsi le débat politique. Nous condamnons ici, tout comme l'Union juive pour la paix et de nombreux Israéliens, la politique d'un état qui enfreint toutes les règles et principes internationaux. Nous condamnons toute forme de violence. Nous condamnons la décision toute récente de nommer l'homme d'extrême droite, Avigdor LIBERMAN, ministre de la Défense du gouvernement d'Israël, qui enterre encore plus les chances pour la paix. Comme Marwan BARGHOUTI, nous appelons simplement à un dialogue de paix entre les peuples. Nous appelons au respect des droits du peuple palestinien et la création d'un état palestinien souverain et démocratique aux côtés d'Israël, sur les frontières de 1967. Deux peuples, deux états, la paix, tout simplement.

Je voudrais citer les propos suivants : "J'ai souhaité effectivement rencontrer l'épouse de Monsieur BARGHOUTI pour lui témoigner la sympathie de la France et lui dire que la France souhaitait la libération de Marwan BARGHOUTI. Il a joué un rôle utile, notamment pour inciter le Hamas à respecter les principes du processus de paix. Je souhaite qu'il puisse continuer à le jouer. Pour créer un choc de confiance dans l'opinion publique, la France estime qu'un plus grand nombre de prisonniers, notamment les élus, les femmes et les enfants, doivent être libérés."

Mesdames et messieurs de l'opposition, cette déclaration est celle du ministre des Affaires étrangères de Nicolas SARKOZY, Bernard KOUCHNER, qui s'exprimait au nom de la France. J'ai donc une question à vous poser : pensez-vous que le gouvernement de Nicolas SARKOZY et la France ont alors favorisé l'antisémitisme ? Vos amalgames sont d'autant plus ridicules et absurdes qu'ils accusent plus largement que les Stanois : la France tout entière, une grande partie des parlementaires européens, y compris de votre camp. Vos amalgames insultent 8 prix Nobel de la paix et 115 gouvernements à travers le monde. Tous ont demandé ou reconnu l'utilité de la libération de Marwan BARGHOUTI pour la reprise du processus de paix. À l'image encore de ces derniers jours, une majorité de députés belges, comme l'a rappelé ma collègue, ont soutenu Marwan BARGHOUTI pour une nomination au prix Nobel de la paix.

Il n'y a aucune ambiguïté là-dessus : ce que nous affichons sur notre Hôtel de Ville, c'est le visage d'un homme utile pour la paix, comme nous l'avions fait pour Nelson MANDELA à l'époque. La cellule de Robben Island où Nelson MANDELA a été fait prisonnier pendant 27 ans est intouchable, conservée intacte comme témoignage de l'histoire. Aujourd'hui, elle est peinte d'un grand portrait de Marwan BARGHOUTI. Afficher la paix et la justice, c'est aussi le devoir de la République ».

Najewa HAMMANI donne lecture d'une déclaration :

« Le groupe socialiste profite de ce vœu pour rappeler son soutien au Maire face aux mises en cause infondées, je cite, "de soupçon d'apologie publique d'un acte terroriste", accusation d'autant plus incompréhensible que cette banderole, qui est la cause de cette plainte, est sur le fronton de la mairie depuis 2009 et n'a jamais fait réagir quelque organisation que ce soit. La question qui se pose est : pourquoi maintenant ? Comme Monsieur le Maire, nous sommes

attachés au combat que mène et que continue de mener Marwan BARGHOUTI, d'autant plus qu'il a toujours tenu un discours de paix et a toujours affirmé la légitimité d'un Etat palestinien aux côtés de l'Etat israélien. Le parti socialiste est très sensible à la cause des détenus et prisonniers palestiniens dont il a dénoncé, à plusieurs reprises, l'illégalité ainsi que les conditions de détention. Marwan BARGHOUTI est une figure emblématique du mouvement de libération de la Palestine qui pourrait jouer un rôle-clé dans la réconciliation et dans la conclusion d'une paix durable avec l'État d'Israël. Cette réconciliation est nécessaire pour relancer le processus de paix. En définitive, le groupe s'associe à Monsieur le Maire pour renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan BARGHOUTI ».

Monsieur le Maire la remercie pour ces paroles avec beaucoup d'humanisme et de sens de la responsabilité. Les Stanois n'ont aucun doute sur l'attachement de l'ensemble de la majorité municipale aux valeurs de paix, de justice et de fraternité puisqu'elle le démontre chaque jour, simplement et modestement, mais aussi avec cœur et conviction. Monsieur le Maire estime que toute ces affaires ont pour seul objectif de nous faire taire parce nous disons la vérité et demandons la transparence, nous exigeons la justice, le droit, la dignité de chacun que l'on soit stanois, de Ramallah, du Caire, de Madrid ou d'ailleurs. Comme l'a dit Monsieur MORIN, les Stanois sont avant tout citoyen du monde, et c'est important. Monsieur le Maire rappelle son attachement à l'universalité humaine qui est un élément structurant pour la société. La grande majorité des Stanoises et des Stanois aspirent à cette force humaine.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 28 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE par mandat, M. François VIGNERON par mandat, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU par mandat, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL par mandat), 8 non-participations au vote (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Évelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

Le Conseil municipal adopte le vœu « la majorité municipale appelle le Conseil municipal à renouveler son soutien à la libération du prisonnier politique Marwan BARGHOUTI » ci-après :

« Nous déclarons notre indignation face à la plainte déposée par le Bureau national de vigilance des actes antisémites, contre la banderole affichée sur notre Hôtel de Ville réclamant la libération du Mandela Palestinien, Marwan BARGHOUTI.

Une plainte qui a donné lieu à une mise en cause du premier magistrat de notre ville pour soupçon "d'apologie publique d'un acte terroriste".

Nous tenons à rappeler que l'affichage de cette banderole est une décision de la Municipalité faisant suite à la délibération adoptée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Cette-ci élevait Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen d'honneur de notre ville. Cette délibération n'a jamais souffert de contestation, et la banderole apposée depuis 2009 n'a jamais causé le moindre trouble à l'ordre public.

Comme le formulait notre délibération du 18 décembre 2008 : "il est l'un des leaders les plus respectés par le peuple palestinien pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle, il a toujours prôné la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international et a condamné les attentats en Israël. Dès son élection au Conseil Législatif palestinien, il s'est rendu à la Knesset pour promouvoir un groupe d'amitié parlementaire israélo-palestinien dont il a été président.

Aujourd'hui proposé au prix Nobel de la Paix, à l'instar de Nelson MANDELA auquel il est souvent comparé, il jouit d'une réelle autorité politique et morale.

Il a été enlevé en avril 2002 (en territoire palestinien à Ramallah) par l'armée israélienne au

mépris des accords d'Oslo et en complète violation de la quatrième convention de Genève. En juin 2002 il est condamné par un tribunal militaire illégal au regard du droit international à cinq peines de réclusion à perpétuité. Les organisations internationales de défense des droits humains qualifient sa détention d'illégale. Il est toujours emprisonné par les forces d'occupation avec 11 000 autres prisonniers politiques, dont des femmes et des enfants."

Les ministres français des Affaires étrangères qui se sont succédé ces dix dernières années ont à chaque fois déclaré au nom de la France la nécessité de notamment libérer Marwan BARGHOUTI, pour relancer un processus de paix entre Israël et Palestine.

Ce fut le cas pour Hubert VÉDRINE, ministre de Jacques Chirac ; Bernard KOUCHNER, ministre de Nicolas SARKOZY ; Laurent FABIUS, ministre de François HOLLANDE. Laurent FABIUS a même reçu par deux fois la femme de Marwan, Fadwa BARGHOUTI.

Il faut rappeler également que trois résolutions des parlementaires européens ont demandé la libération des députés palestiniens emprisonnés, au premier rang desquels Marwan BARGHOUTI. Une résolution adoptée à la fois par les gauches européennes, mais également la droite (PPE).

Il faut rappeler que 8 prix Nobel de la paix et 115 gouvernements à travers le monde ont approuvé les demandes de libération de Marwan BARGHOUTI.

À travers l'objet de la plainte déposée par le BNCVA, c'est alors toute la France, ses ministres, toute l'Europe et ses parlementaires, tous ces gouvernements et ces personnalités du monde entier, qui devraient alors être mis en cause.

Nous dénonçons donc ces amalgames tout aussi ridicules que dangereux, que constitue la plainte déposée par le BNCVA, et dont l'objet social n'a ici aucun rapport avec les faits en question.

Il semble que pour cette association, toute critique de la politique d'apartheid menée par l'État d'Israël, qui enfreint les principes et les règles internationales, soit systématiquement définie comme de l'antisémitisme.

C'est dans le même esprit que cette association a poursuivi pour "incitation à la discrimination raciale", l'homme de paix Stéphane HESSEL, ancien ambassadeur de France et ardeur défenseur des droits du peuple palestinien.

Ces amalgames repris sans vergogne par les fumeuses théories sur la soi-disant importation du conflit, visent à dépolitiser les enjeux et mieux occulter la colonisation israélienne, qui n'a rien à voir avec la religion, les origines ou bien encore les appartenances.

Notre ville et son Conseil municipal combattent toutes les formes de racismes et d'antisémitismes, comme toutes les formes de violences.

Depuis de nombreuses années, notre ville et ses habitants mènent des projets culturels et citoyens pour coopérer avec le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari en Cisjordanie. Des centaines de citoyens stanois ont participé, notamment en se rendant sur place, à des moments intenses, riches, souvent très émouvants.

Ces échanges ont permis de développer, ici et là-bas, les valeurs de fraternité et de solidarité.

La banderole exprime l'attachement de notre ville et ses habitants à ces principes et ces valeurs. Elle exprime également la volonté de notre ville et de ses habitants à faire respecter les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes.

C'est aussi de la responsabilité des élus locaux de prendre ces positions courageuses. Nier l'intérêt local pour les habitants de partager ces valeurs, c'est nier aujourd'hui l'absolue nécessité de contribuer au bien vivre ensemble, au dialogue, à la compréhension et

l'ouverture à l'autre.

Ces actions de coopération entre les peuples et les positions que nous prenons en conséquence, entrent parfaitement en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques que nous menons pour promouvoir les droits des habitants, qu'il s'agisse du droit au logement, à l'éducation, à la sécurité, l'accès à des services publics de qualité.

Tout cela contribue au pacte social de notre République qu'il est de notre devoir de faire vivre. Toute entrave à cette ambition, exige de notre part la plus ferme détermination et la résistance.

L'histoire sera juge. Comme pour Nelson MANDELA, jadis traité de terroriste, et dont la cellule est aujourd'hui ornée d'un portrait de Marwan BARGHOUTI ; comme pour ces résistants au rang desquelles des représentants de l'État, le Préfet Jean MOULIN ou le Général DE GAULLE, également condamné à l'époque pour terrorisme par l'occupant ; il est de notre devoir de défendre et soutenir toutes les femmes et les hommes de paix.

Au-delà de l'obligation qui nous ait faite de retirer la banderole, sous peine d'astreintes journalières, au-delà de tous les obscurantismes, les amalgames honteux qu'il nous faut sans cesse dénoncer ; nous appelons à continuer de promouvoir avec détermination les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples, à disposer d'eux-mêmes, et à travers ce combat, les valeurs universelles de paix, de fraternité et d'humanisme.

C'est de notre intérêt à toutes et tous. »

Applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance publique est levée à vingt-deux heures quatorze.

Le secrétaire
Nicolas STIENNE



Le Maire
Azzédine TAÏBI